Publié le : 26/01/2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260122-DE_2026_004-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 janvier 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Jean-Charles ORVEILLON, 1ER adjoint au maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD, Gwendoline FELIN

Etaient absents excusés :
Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART.

Etaient absents représentés :

Procurations :
Madame Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Madame Gwenaëlle AOUTIN
Madame Julie POUPART a donné pouvoir à Madame Mauricette DIRR
Monsieur Eric MOISAN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles ORVEILLON

Secrétaire de séance : Madame Servane GESRET

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260122-DE_2026_004-DE

CM 22.01.2026	Devis médiathèque – acquisition d'un fonds documentaire	**Délibération n° 2026-004**

Rapporteur : Adeline BRIVE

Madame l'adjointe au maire en charge de la culture informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle médiathèque, une délibération a été prise pour solliciter des subventions auprès de la DRAC.
Pour autant, la délibération autorisant la signature des acquisitions n'a pas été prise.

Madame l'adjointe au maire en charge de la culture propose ainsi au conseil municipal d'autoriser la signature de l'ensemble des devis de La Cédille, pour l'acquisition des différents fonds documentaires pour un montant total de 7 179.46 € HT soit 7 573.30 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à
Décide

- **D'autoriser le maire ou l'adjointe au maire en charge de la culture à signer l'ensemble des devis de La Cédille pour l'acquisition des fonds documentaires de la nouvelle médiathèque pour un montant de 7 179.46 € HT soit 7 573.30 € TTC**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le 1er adjoint au maire

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor

Jean-Charles ORVEILLON